



PLAN LOCAL D'URBANISME DE TAISSY

Pièce 7 : Annexes sanitaires Notice des annexes sanitaires

Pour le Président,
La Vice-Présidente,

Nathalie MIRAVETE

Transmission en sous-préfecture en annexe de la délibération du 27 juin 2024 approuvant la révision du plan local d'urbanisme de Taissy

Révision :
Projet arrêté le : 14/09/2023
Approuvé le : 27/06/2024

**GRAND
REIMS**
COMMUNAUTÉ URBAINE



Ensemble, participons à l'aménagement du territoire

IngESPACES



Urbanisme, Environnement, Déplacements

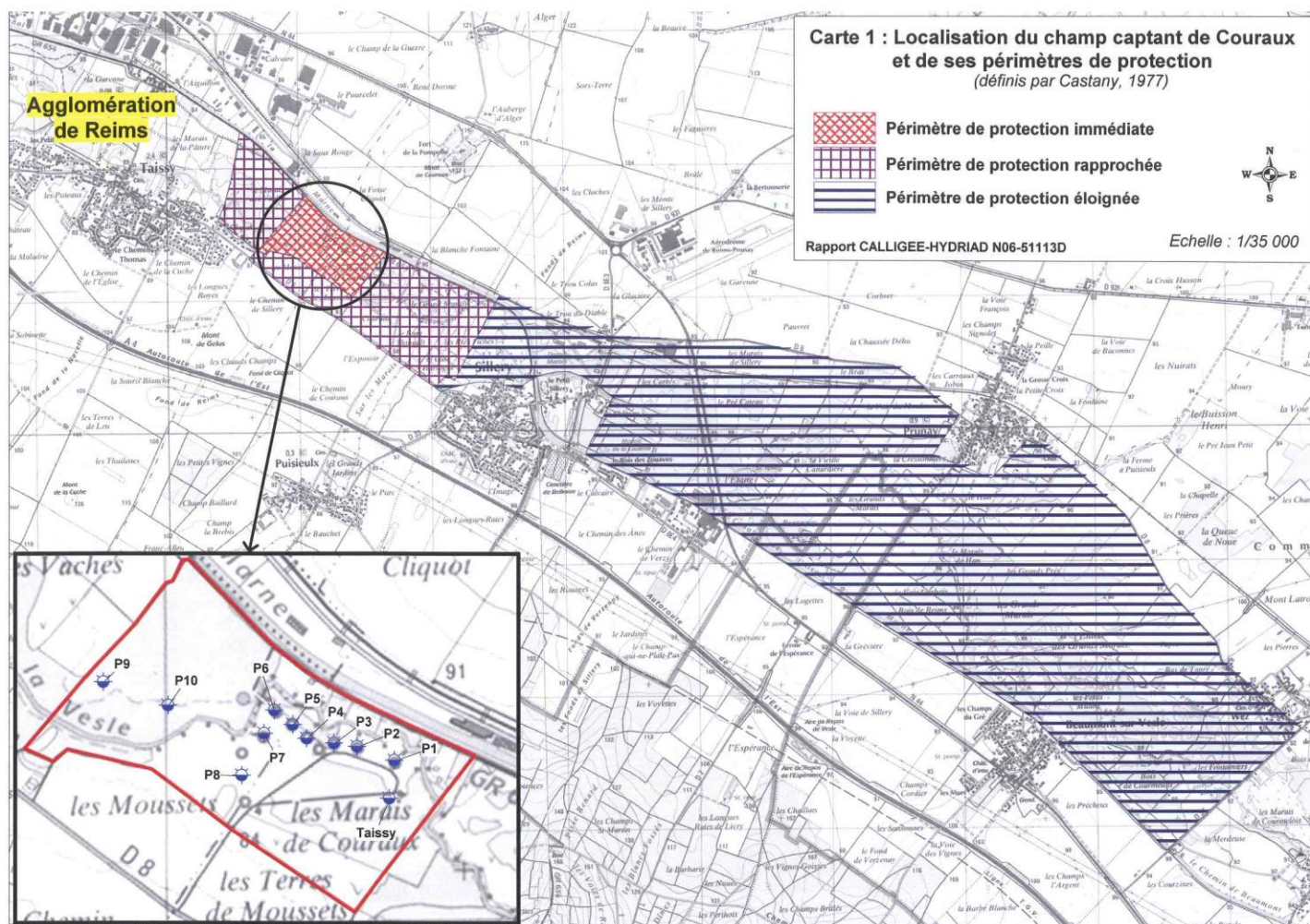
I. ALIMENTATION EN EAU POTABLE

A. Etat actuel de l'alimentation en eau potable

La communauté urbaine du Grand-Reims s'occupe en régie de la production, du transfert et de la distribution de l'eau potable sur la commune de Taissy.

La commune de Taissy permet depuis le 1er janvier 2009 de pouvoir réaliser, après déclaration en mairie, des ouvrages de prélèvement d'eau souterraine à des fins d'usage domestique.

Le champ captant de Couraux fait l'objet d'un arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique datant du 7 août 1986, commun avec le champ captant de Fléchambault.

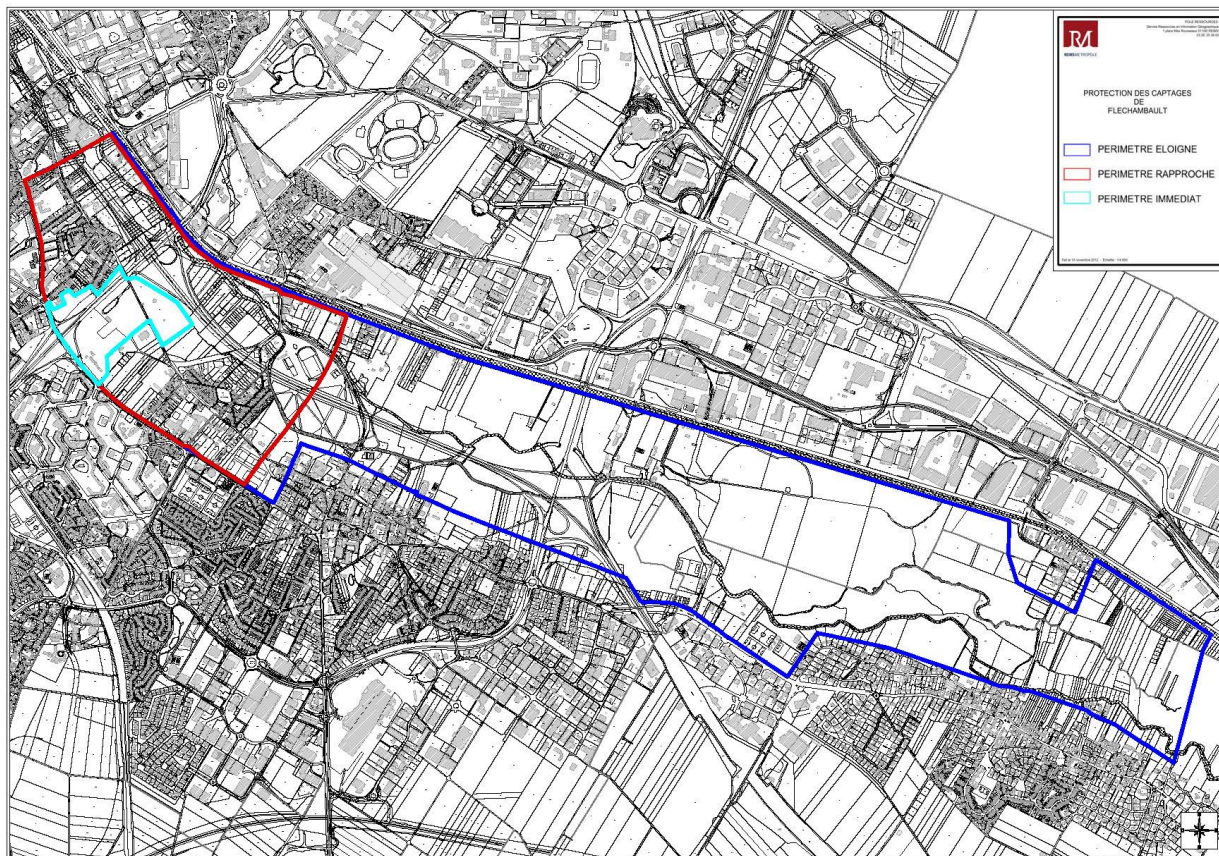


Ce captage peut produire en moyenne 30 000 m³/jour.
4 forages sont recensés sur la commune de Taissy et 6 sur la commune de Sillery.

Dû à la présence de pesticides et de nitrates dans les eaux prélevées sur le champ captant de Couraux, une unité de traitement a été créée : l'UTEC (Unité de Traitement des Eaux de Couraux). Cette unité de traitement a été construite dans le périmètre de protection rapprochée du champ captant de Fléchambault, et est basée sur un système de traitement par filtration au Charbon Actif en Grains (CAG).

Concernant la qualité de l'eau, les données de l'agence régionale de santé du Grand-Est indiquent que l'eau est conforme à la réglementation.

Localisation du champ captant de Fléchambault



Localisation des puits



Source : Etude du bassin d'alimentation du champ captant de Fléchambault, Grand Reims

Ce captage peut produire en moyenne 30 000 m³/jour.



B. Situation future

L'augmentation prévisible de la consommation future liée au développement urbain (environ 450 habitants supplémentaires et environ 160 emplois supplémentaires à l'horizon du PLU), est compatible avec les capacités actuelles d'alimentation. En effet, le réseau local, tant par le volume de stockage que les diamètres de canalisations semble suffisant pour accepter ce surplus de population.

II. ASSAINISSEMENT

A. Principe et état actuel de l'assainissement

1. Eaux usées

La commune de Taissy est concernée par un zonage règlementaire d'assainissement réalisé par le Grand Reims.

Taissy dispose d'un réseau d'assainissement collectif qui couvre l'ensemble de la commune à l'exception de quelques zones à l'Ouest du bourg. Elle comptabilise 8 installations en assainissement non collectif essentiellement en bord de la Vesle (stade, Gd Près) et au niveau de la barrière du péage autoroutier. Seuls 5 de ces installations sont en état de bonne conformité au 31 décembre 2018.

Pour le secteur du péage autoroutier, l'éloignement du réseau existant et la topographie ne sont pas favorables à la création d'une extension de réseau de collecte. Les assainissements non collectifs de ce secteur sont de plus tous conformes.

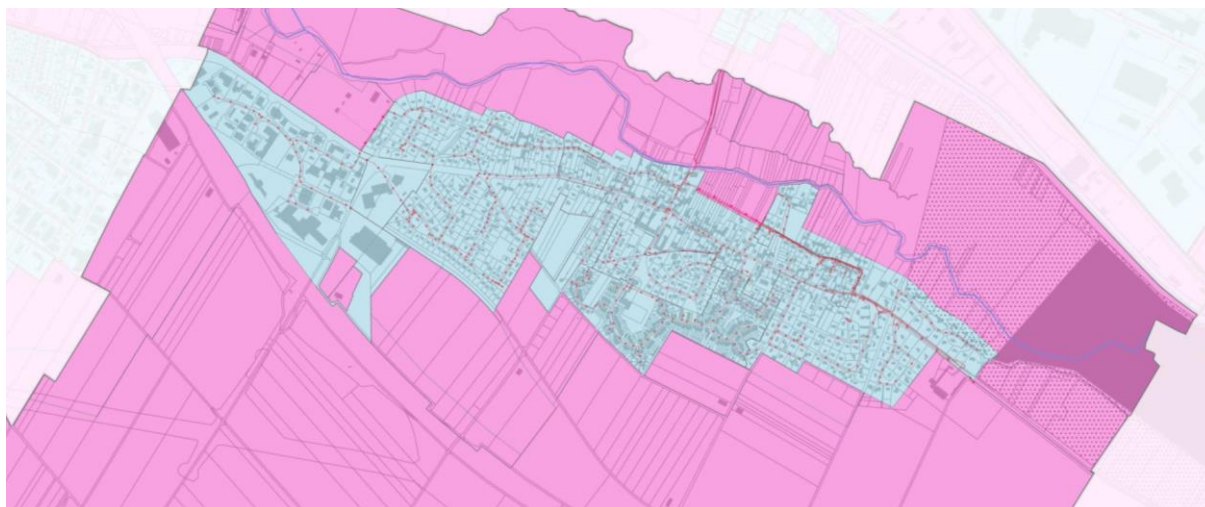
Les eaux usées de l'ex-communauté d'agglomération du Grand Reims sont collectées et traitées sur un seul site de traitement situé sur la commune de Saint-Brice-Courcelles. Cette station d'épuration est de type « boues activées à aération prolongée », d'une capacité de 470 000 EH et avec un débit de référence fixé à 130 000 m³/j.

D'après le bilan disponible sur le site « Assainissement collectif » du Ministère de la Transition écologique, les données clés sont les suivantes pour l'année 2020 :

- Des charges hydrauliques maximales en eaux usées d'environ 322 675 EH avec un débit moyen arrivant à la station de 57 000 m³/j.
- Une production de boues de 5 465 TMS/an.

En résumé compte tenu de la charge polluante reçue par la station d'épuration de Saint-Brice-Courcelles, la station d'épuration est en mesure d'accepter de nouveaux rejets.

Extrait du zonage eaux usées (source : zonage d'assainissement du Grand Reims)



Légende

Projet de zonage d'assainissement

- Zonage à vocation assainissement collectif
- Zonage à vocation assainissement non collectif

Situation des logements au regard du zonage

Périmètre de protection de captage AEP

- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné

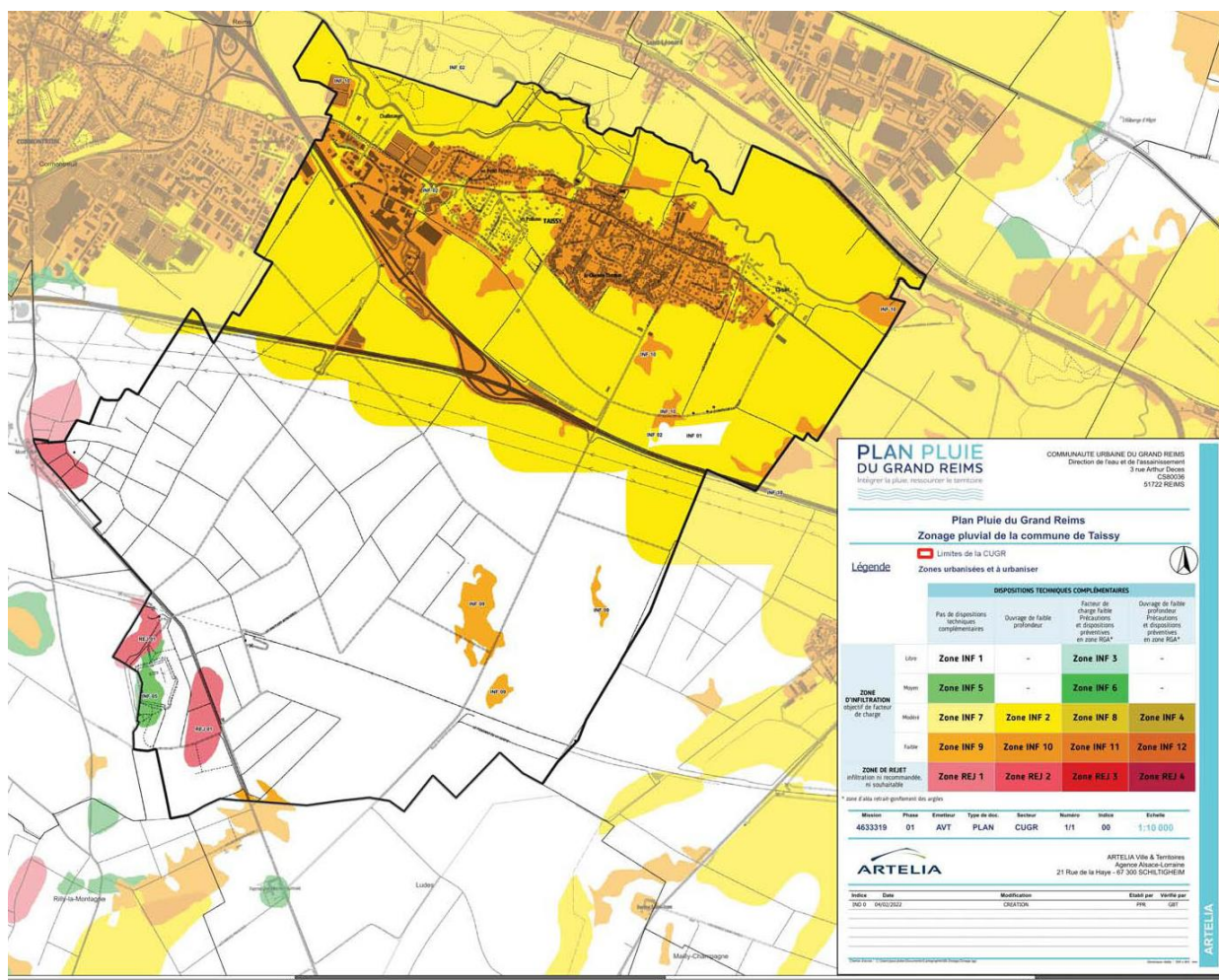
2. Eaux pluviales

La commune de Taissy est concernée par le « plan pluie » du Grand Reims approuvé le 30 mars 2023. L'objectif de ce plan est d'intégrer pleinement la pluie dans l'aménagement du territoire, les constructions, la voirie, les espaces verts, pour la transformer en opportunité pour le territoire. Il répond aux ambitions fixées par le Grand Reims dans la déclinaison de sa stratégie de gestion intégrée des eaux pluviales en relevant les défis suivants :

- Une gestion intégrée, transversalement à toutes les compétences : urbanisme, voirie, espaces verts... selon les caractéristiques de chaque territoire, urbain, agricole, naturel... dans une cohérence globale à l'échelle des 143 communes,
- Une gestion concertée, en associant toutes les parties prenantes : acteurs publics, privés, associatifs, habitants,
- Au service de la population et résiliente au changement climatique, car
 - Moins d'eaux pluviales canalisées, c'est un réseau plus performant et des ouvrages coûteux évités.
 - Des pluies qui s'infiltrent, c'est la biodiversité qui revient en ville, et avec elle un air plus pur et des îlots de fraîcheur en été.
 - Ce sont aussi des nappes qui se rechargent et donc une eau accessible toute l'année.

La commune de Taissy dispose d'un réseau d'assainissement des eaux usées de types séparatif. Les eaux pluviales de la commune sont donc toutes dirigées vers la Vesle via des déversoirs de 500 à 700 mm de diamètre.

La commune de Taissy présente une vulnérabilité face au ruissellement urbain et le réseau public pluvial se trouve limité en capacité (zone de débordement apparaissent dès T=5 ans). Ainsi, la maîtrise des ruissellements collectés par le réseau d'eaux pluviales apparaît comme nécessaire.



Zonage pluvial – plan pluie

B. Situation future

Le PLU présente, par ses orientations et son règlement, un objectif de régularisation des débits des eaux pluviales avant leur rejet dans les eaux superficielles. Dans la mesure du possible, les dispositifs favorisant l'infiltration des eaux dans le sol ou l'absorption et l'évapo-transpiration par la végétation sont préférés aux autres solutions.

La station d'épuration sera apte à absorber le développement urbain envisagé sur le territoire qu'elle dessert (hypothèse d'environ 450 habitants et 160 emplois supplémentaires à l'horizon du PLU).



III. GESTION DES DECHETS

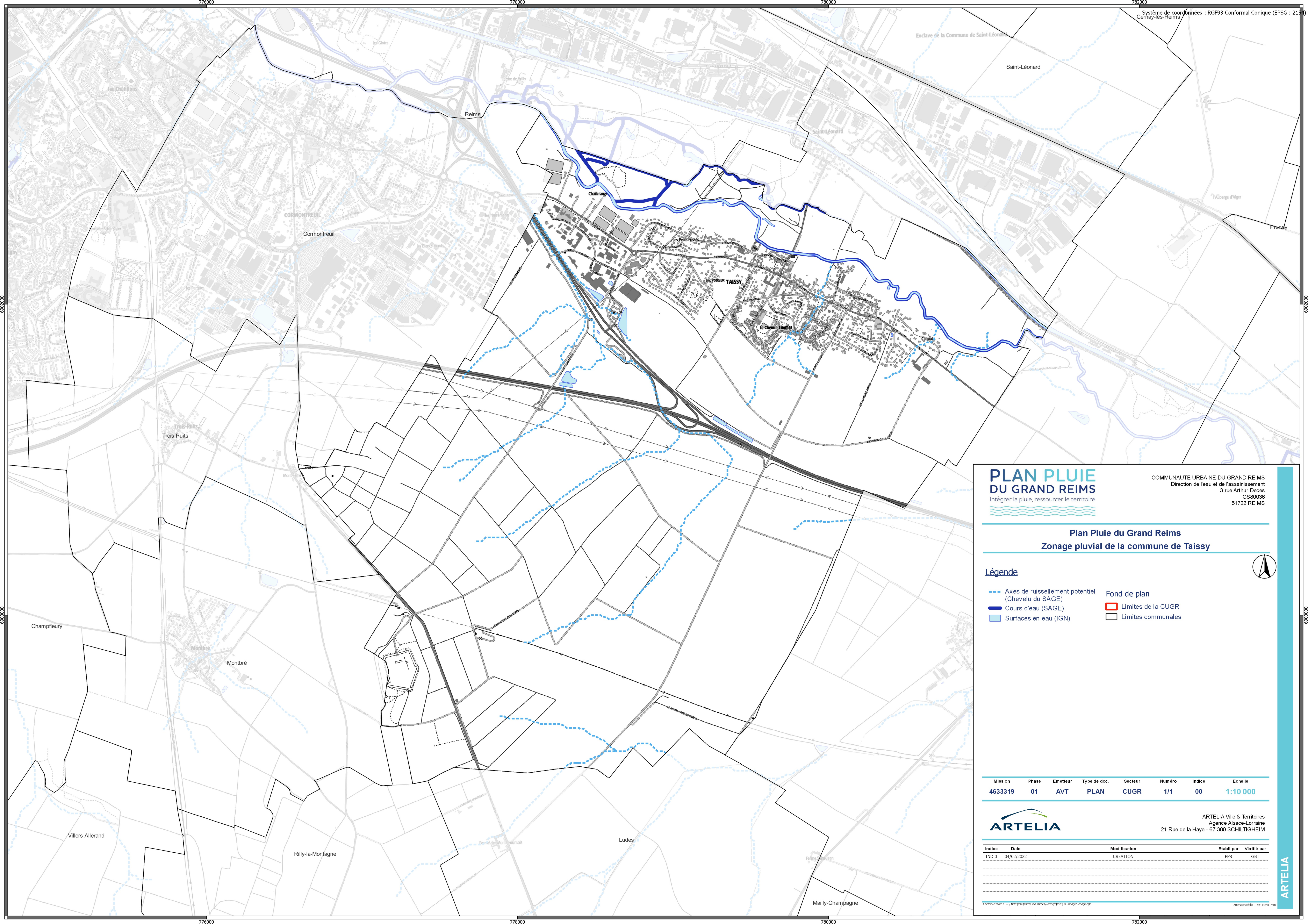
La collecte des déchets est soumise au tri sélectif. Au sein de la commune, les ordures ménagères sont collectées par le SYCODEC pour le compte de Grand Reims. Elle s'effectue deux fois par semaine le mardi pour la collecte sélective et le jeudi pour les ordures ménagères.

De plus, des containers dédiés à la collecte du verre sont à disposition des habitants, ils sont situés dans les lieux suivants :

- Cour des ateliers municipaux (face à la mairie)
- Parking angle rue des Vigneuls
- Lotissement des « Piqueux »
- Les longs sillons sortie direction Sillery (à côté de l'arrêt de bus)
- Lotissement les « Poteaux »

Taissy ne dispose pas déchetterie de sur la commune. La plus proche est celle de Sillery, rue de Chalons qui est ouverte tous les jours. Les habitants de Taissy peuvent aussi accéder aux 5 déchetteries du territoire de l'agglomération de Reims. Les plus proches se situent au quartier croix rouge et au quartier Europe.

De plus, un ramassage des encombrants est possible. En effet, un accord entre Grand Reims et Emmaüs permet à Emmaüs de venir chercher deux fois par an les encombrants, ce service est facturé 10 €.



PLAN PLUIE DU GRAND REIMS

Intégrer la pluie, ressourcer le territoire

COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS
Direction de l'eau et de l'assainissement
3 rue Arthur Decaes
CS80036
51722 REIMS

Plan Pluie du Grand Reims Zonage pluvial de la commune de Taissy

Légende

- Axes de ruissellement potentiel (Chevelu du SAGE)
 - Cours d'eau (SAGE)
 - Surfaces en eau (IGN)
- Fond de plan
- Limites de la CUGR
 - Limites communales



Mission	Phase	Emetteur	Type de doc.	Secteur	Numéro	Indice	Echelle
4633319	01	AVT	PLAN	CUGR	1/1	00	1:10 000



ARTELIA Ville & Territoires
Agence Alsace-Lorraine
21 Rue de la Haye - 67 300 SCHILTIGHEIM

Indice	Date	Modification	Etabli par	Vérifié par
IND 0	04/02/2022	CREATION	PPR	GBT

Chem. d'accès : C:\Users\paul.peter\Documents\Cartographie\plan-pluie-zonage-azg

Dimension réelle : 594 x 841 mm

**REALISATION DES ZONAGES
REGLEMENTAIRES D'ASSAINISSEMENT**

Carte de Zonage eaux usées de la commune de
TAISSY

Numéro d'affaire :	32019	Référence du plan	Indice
Echelle :	1:6000	ZEU	01
Phase :	Document public		
Nom de fichier :		LOCALISATION DU DESSIN DANS L'ENSEMBLE DU PROJET	
Type de notice administrative :	NGF	Document administratif	
Type de repère planimétrique :	xy	Représentation graphique	



SOGITI
3871, rue des Champs B.P. N°100 - 92335 BOIS GUILAUME Cedex
Tél : 01 35 08 46 20 - Fax : 01 35 08 46 30
www.sogiti.fr
PARIS - CAEN - VILLENEUVE D'ASCQ
AUXERRE
ALENCON - ORLÈANS - REIMS

INDICE	OBJET DE L'INDICE	DATE	DESSINÉ PAR	VERIFIÉ PAR
01	Création	01/2019	S. GOPPETTE	S. TANGHE
02				
03				
04				
05				

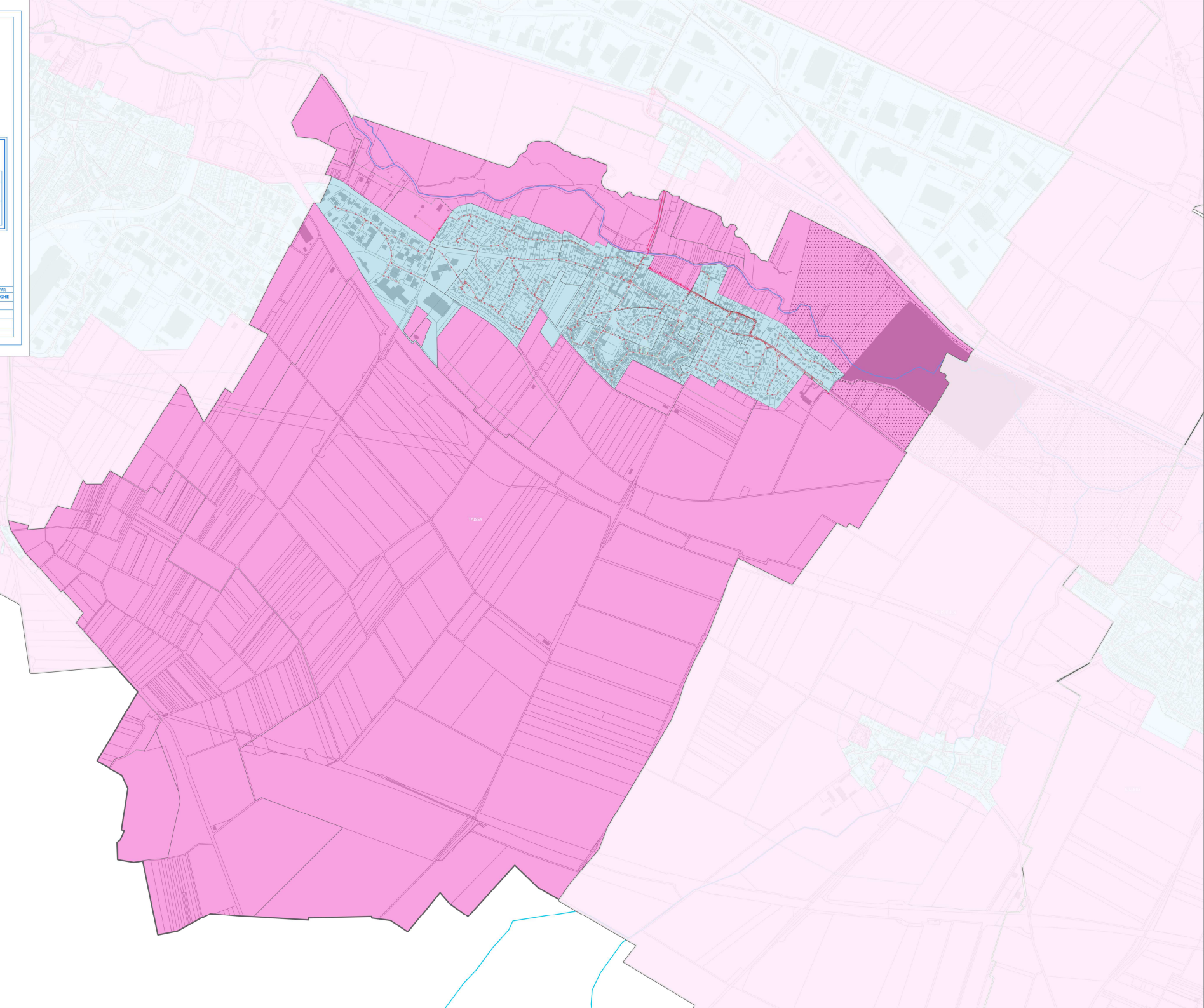
Légende

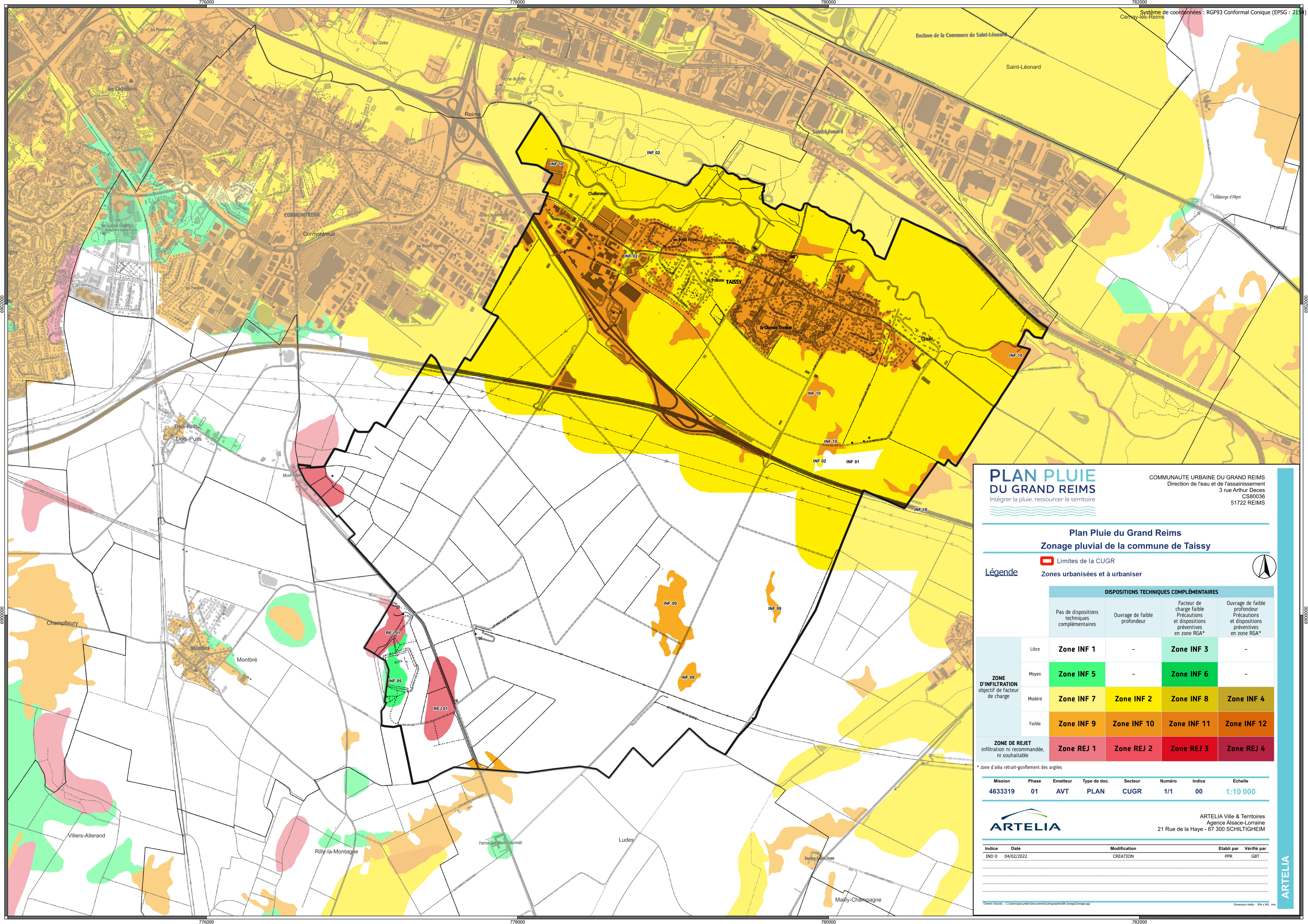
Projet de zonage d'assainissement

- Zonage à vocation assainissement collectif
- Zonage à vocation assainissement non collectif

Situation des logements au regard du zonage

- Perimètre de protection de captage AEP
- Perimètre de protection immédiat
- Perimètre de protection rapproché
- Perimètre de protection éloigné





PLAN PLUIE DU GRAND REIMS

Intégrer la pluie, ressourcer le territoire

COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS
Direction de l'eau et de l'assainissement
3 rue Arthur Decos
CS80036
51722 REIMS

Plan Pluie du Grand Reims Zonage pluvial de la commune de Taissy

Limites de la CUGR

Zones urbanisées et à urbaniser

Légende

DISPOSITIONS TECHNIQUES COMPLÉMENTAIRES					
		Pas de dispositions techniques complémentaires	Ouvrage de faible profondeur	Facteur de charge faible Précautions et dispositions préventives en zone RGA*	Ouvrage de faible profondeur Précautions et dispositions préventives en zone RGA*
ZONE D'INFILTRATION objectif de facteur de charge	Libre	Zone INF 1	-	Zone INF 3	-
	Moyen	Zone INF 5	-	Zone INF 6	-
	Modéré	Zone INF 7	Zone INF 2	Zone INF 8	Zone INF 4
	Faible	Zone INF 9	Zone INF 10	Zone INF 11	Zone INF 12
ZONE DE REJET infiltration ni recommandée, ni souhaitable		Zone REJ 1	Zone REJ 2	Zone REJ 3	Zone REJ 4

* zone d'aléa retrait-gonflement des argiles

Mission	Phase	Emetteur	Type de doc.	Secteur	Numéro	Indice	Echelle
4633319	01	AVT	PLAN	CUGR	1/1	00	1:10 000

ARTELIA Ville & Territoires
Agence Alsace-Lorraine
21 Rue de la Haye - 67 300 SCHILTIGHEIM

Indice	Date	Modification	Etabli par	Vérifié par
IND 0	04/02/2022	CREATION	PPR	GBT

* Chemin d'accès : C:\Users\paul.pister\Documents\Cartographie\06-Zonage\Zonage.apx

Dimension réelle : 594 x 843 mm

ARTELIA